

SARL A2F ALU

Siège social : 2 CHE DE GARISTOY
33 360 CAMBLANES ET MEYNAC
RCS BORDEAUX : 831 293 428

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A2F ALU EN SAS

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 14 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au 30 septembre 2024 au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- **Analyse de votre bilan :**

Actif (€)	30/09/2024	% bilan
Actif immobilisé	254 972	48%
Actif circulant	271 792	52%
Total actif	526 764	100%

Passif (€)	30/09/2024	% bilan
Capitaux propres	206 863	39%
Provisions pour risque et charges	0	0%
Dettes financières	50 126	10%
Dettes d'exploitation	269 775	51%
Total passif	526 764	100%

Les capitaux propres au 30 septembre 2024 se décomposent en :

- Capital social : 2 000 euros
- Réserve légale : 200 euros
- Autres réserves : 95 453 euros
- Résultat de l'exercice clos le 30/09/2024 : 109 210 euros

Soit un total de 206 863 euros.

Il n'est pas prévu de distribution de dividendes jusqu'à la réalisation de la transformation de la SARL en SAS.

• **Analyse de votre compte de résultat :**

en €	30/09/2024
Ventes de marchandises	
Production vendue	2 072 499
Coût d'achat des march. Vendues	
Matières premières et sous traitance	621 729
Achats et charges externes	296 941
Subvention d'exploitation	0
Impôts et taxes	12 498
Salaires et charges sociales	923 739
Excédent Brut d'Exploitation	217 592
Reprises sur provisions	0
Autres produits d'exploitation	97
Autres charges d'exploitation	20 539
Transfert de charges	0
Dotations aux amortissements et provisions	42 647
Résultat d'exploitation	154 503
Produits financiers	191
Charges financières	1 469
Résultat financier	-1 278
Résultat courant	153 225
Produits exceptionnels	11 500
Charges exceptionnelles	14 510
Résultat exceptionnel	-3 010
Participation des salariés	0
IS	41 005
Résultat net	109 210

27

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date des derniers comptes annuels communiqués, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

**Fait à Saint André de Cubzac
Le 19 septembre 2025**

**SAS G.B. AUDIT CONSEIL
Commissaire à la transformation**

**Nicolas DIOT
Associé**

